

L'ÉVALUATION INSTITUTIONNELLE DE LA QUALITÉ DE LA FORMATION DANS LES GRANDES ÉCOLES PRIVÉES DE CÔTE D'IVOIRE

YAO N'Guessan Louis Franck,
N'DOLY Adouobo Christophe,
AKPE Yapo Hermann,

Université Félix Houphouët Boigny-Abidjan

RESUME

Dans un contexte des réformes du système éducatif, l'évaluation de la qualité de la formation est indispensable dans les grandes écoles privées.

Le présent article se propose ainsi d'examiner les mécanismes d'évaluation de la qualité de la formation mis en œuvre dans les grandes écoles privées par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) en Côte d'Ivoire.

A partir de recherches documentaires et d'entretiens semi directifs réalisés auprès des différentes catégories d'acteurs (personnes ressources du MESRS, responsables d'établissements de formation, responsables de structures de recrutement pour le compte des entreprises), l'étude a décelé des défaillances liées à ces mécanismes (contrôle, inspections, visites inopinées) au regard de la quasi-inexistence d'un référentiel à partir duquel la qualité de la formation est susceptible d'être évaluée dans ces grandes écoles privées.

Mots clés : évaluation - qualité - formation professionnelle - grandes écoles privées - Côte d'Ivoire.

ABSTRACT

The value of a training system is assessed according to the quality of skills that it produces continuously. In a context of contemporary reforms, the establishment of a regulatory device as a supporting tool is vital to keep a reasonable level of quality in vocational education. The purpose of this article is to examine the mechanisms of institutional regulation implemented by the Ministry of Higher Education to improve quality of training in the Ivorian private colleges.

Documents review and semi-structured interviews with different category of actors (people from the Ministry of Higher Education and Scientific Research, managers of training institutions and recruitment agencies) allow us to obtain the following results.

To ensure quality regulation in private higher education, the ministry has institutionalized quality criteria and established an appropriate system of control to ensure compliance by training providers. This mechanism which presents shortcomings deserves stronger action in terms of capacity to expect a satisfactory level of training quality.

Keywords : evaluation - quality - vocational education - private colleges- Côte d'Ivoire.

INTRODUCTION

Dans les enjeux du développement, la question de la formation professionnelle reste une préoccupation fondamentale des gouvernements, notamment dans les pays en développement. Elle contribue à offrir au monde du travail (entreprises publique et privée, sociétés commerciales, organismes étatique et para-étatique) un capital humain qualifié capable de relever les défis de la productivité. Selon l'UNESCO (1998), une formation professionnelle de qualité est un atout majeur pour un développement durable endogène.

Concept pluriel, la qualité revêt des significations différentes selon les intérêts des acteurs concernés. Pour Crosby (1979), la qualité est l'absence de ce qui fait défaut ou ce qui constitue une référence. Juran et Gryna cité par Bouchard et Plante (2002), pour leur part définissent la qualité comme « *l'expression d'un palier atteint sur une échelle graduée de conformité au regard de ce qui est effectivement désiré* ». Elle s'exprime en termes de résultats et impose aussi la maîtrise de tous les processus d'une organisation puis s'inscrit dans le cadre d'une recherche permanente de progrès (Delvosalle, 2004). Dans son sens

le plus large, signale Plante (1994) cité par Bouchard et Plante (2002), la qualité correspond à un idéal vers lequel doit tendre un organisme, considéré dans sa totalité ou à travers l'une ou l'autre de ses parties. La qualité, ajoute-t-il, « *demeure une fin que nous ne connaissons pas, mais vers laquelle nous pouvons tendre par approximations successives, au fur et à mesure que des informations nouvelles sont portées à notre connaissance. Désirer la qualité, c'est davantage un itinéraire à suivre qu'un port d'attache précis* ». Il conclut enfin que, la qualité est objet de recherche constante, car par exemple un organisme ou un service amélioré n'étant en fait qu'une approximation plus fine de la qualité idéale désirée. Toutes ces approches définitionnelles convergent vers une compréhension générale de ce concept pouvant être appréhendé comme « *ce qui donne satisfaction à un client* » (Giodano, 2006).

Rapporté au domaine de l'éducation-formation, la question de qualité a fait l'objet de nombreuses recherches en sociologie/psychologie de l'éducation. La plupart de ces travaux menés sur la question appréhendent la qualité du point de vue de la pédagogie

formative¹ à savoir l'aptitude d'un enseignement ou d'une formation à satisfaire aux exigences d'un service attendu. Toutefois, le souci permanent de recherche de la qualité suppose la définition d'une politique d'évaluation institutionnelle devant permettre d'améliorer de façon continue la qualité de la formation. L'évaluation est de ce fait utilisée dans une dynamique de remédiation des déficiences constatées dans le dispositif de formation, notamment ses aspects pédagogiques. Ainsi, elle est vue comme une procédure d'examen rationnel des résultats et du fonctionnement d'un système d'enseignement (une classe, un établissement, un programme d'enseignement) qui aboutit à la formulation d'une appréciation (critère) en vue de prendre une décision sur le développement du système (Flament, 2007). Plante (1994) soutient à cet effet, que la qualité doit être évaluée sur trois points qui s'imbriquent et se conjuguent parfaitement dans le processus de formation à savoir : (i) à la définition des objectifs visés (qualité voulue), pendant le

déroulement de l'enseignement ou de la formation (qualité rendue); (ii) à travers les ressources, les acteurs, les valeurs et enfin, (iii) au niveau des résultats attendus (qualité perçue) perceptible à travers ce que ressentent les consommateurs, les usagers, les acteurs, les pourvoyeurs, etc.

Les deux premières formes de qualité sont depuis 2000 dans la mire des acteurs du système éducatif ivoirien, notamment le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique via la Direction du Suivi des Etablissements Privés d'Enseignement Supérieur (DESPRIV). En effet, dotée de statut d'autorité administrative, cette structure est chargée de procéder à l'évaluation de la qualité de la formation dans les établissements de formation professionnelle privés de Côte d'Ivoire. Cette démarche concerne aussi bien toutes les fonctions éducatives (enseignants, formateurs, éducateurs, apprenants, promoteurs d'établissement) que les dispositifs pédagogiques et matériels mis en œuvre.

Néanmoins, l'on constate qu'en dépit de l'inexistence d'un cadre institutionnel normatif de référence fondé sur des règles ou critères objectifs, cette structure parvient

1- Elle consiste le plus souvent à un agencement de ressources matérielles (locaux, matériels, didactiques), informatives (documents, médias), et humaines (formateurs, apprenants), de méthodes et de procédés (techniques de formation). le tout structuré dans le temps selon les options stratégiques (Beckers et al., 2003).

à évaluer la qualité de la formation dans les grandes écoles. La question est de savoir sur quoi s'appuie le MESRS (par l'entremise de la DESPRIV) pour évaluer la qualité de la formation professionnelle dans les grandes écoles?

Comment la DESPRIV procède-t-elle pour évaluer la qualité de la formation dans les grandes écoles? En d'autres termes quels sont les mécanismes d'évaluation de la qualité de la formation des grandes écoles? Quelles en sont les implications sur la qualité de la formation?

Le présent article se propose d'analyser les mécanismes d'évaluation institutionnelle mis en œuvre par le MESRS pour une formation de qualité dans les grandes écoles privées de Côte d'Ivoire.

POPULATIONS ET METHODES

La présente étude est éminemment qualitative. Elle a été réalisée dans le district d'Abidjan auprès d'une population composée de trois catégories d'acteurs. Il s'agit de : personnes ressources de la Direction du Suivi des Etablissements Privés d'Enseignement Supérieur (DESPRIV) du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), personnels administratifs d'établissements de formation (directeurs d'études, éducateurs) et de responsables de structures de promotion à l'emploi du public ou du privé. La technique par choix raisonné a été retenue pour l'échantillonnage. Elle a permis de déterminer l'échantillon comme suit:



Tableau 1 : échantillon réalisé par catégories d'acteurs

Catégories d'acteurs	Nombre d'acteurs par catégorie
Personnes ressources de la Direction du Suivi des Etablissements Privés d'Enseignement Supérieur (DESPRIV)	05
Personnels administratifs d'établissements de formation	10
Responsables de structures de promotion à l'emploi	06
Total	21

La collecte de données s'est faite au moyen de recherche documentaire et d'entretiens semi directifs auprès de ces acteurs. Les entretiens ont

été réalisés à l'aide de guides d'entretiens. Les thématiques abordées dans ce guide ont porté sur les mécanismes d'évaluation de la qualité ainsi que sa mise

en œuvre sur le terrain et les implications formatives de cette évaluation.

Le traitement des données s'est fait de façon manuelle. La méthode d'analyse de données adoptée pour cette étude est l'analyse de contenu (Bardin, 2007). Cette approche nous a permis de dégager le sens des discours en rapport avec l'objet d'étude.

RESULTATS

III.1. De l'existence d'un référentiel d'évaluation de qualité de la formation par la DESPRIV

28

La Direction du Suivi des Etablissements Privés d'Enseignement Supérieur (DESPRIV) est la structure institutionnelle qui a en charge d'évaluer la qualité de la formation dans les grandes écoles privées. De façon opérationnelle, elle supervise ces établissements en effectuant des contrôles sur l'ensemble du dispositif de formation. Aussi, à l'aide d'un guide dénommée «*Guide pour l'évaluation pour les établissements privés d'enseignement supérieur*», cet organisme de services publics procède à une évaluation périodique tous les deux ans des

établissements privés comme l'a attesté cet enquêté :

«Lorsque nous allons sur le terrain pour inspecter les écoles, nous utilisons un guide qui se rapporte à plusieurs aspects de la formation. [...] A l'intérieur de ce guide, sont définis des critères pour chaque rubrique contenant des modalités afin de faciliter l'observation.» (Enquêté, responsable DESPRIV)

A l'évidence, l'institutionnalisation de critères d'évaluation de la qualité de la formation professionnelle dans le privé ne relève pas d'un référentiel normatif fondé sur des standards internationaux². Ces critères sont définis au plan national par rapport au profil de formation recherché. Ainsi, l'on peut émettre des doutes sur l'objectivité de ces critères dans la mesure où c'est singulièrement le MESRS qui au regard des objectifs pédagogiques recherchés (qualification des formateurs, infrastructure et d'équipements) a défini ses critères. Cela s'exprime à travers le propos suivant:

«Les critères de qualité adoptés pour le contrôle de la formation ne sont pas fondés sur un référentiel

² Par exemple en la matière, des normes internationales de certification de la qualité comme ISO 9001 devraient servir de modèle d'élaboration d'un référentiel de qualité par le ministère de l'enseignement supérieur.

international. Ils sont définis au plan national en fonction de la vision et aussi du cahier de charges donné lors de la concession des prérogatives de l'Etat au secteur privé de la formation.» (Enquêté, responsable DESPRIV)

Dans la même vision de recherche de qualité de la formation, le MESRS a initié depuis 2006 un processus d'évaluation périodique des grandes écoles privées. Selon un enquêté, « *le mécanisme d'évaluation qui aboutit à un classement de mérite vient en complément des inspections régulières que nous faisons. La complémentarité des deux processus visent à amener les établissements de formation à garantir la qualité de la formation au regard des critères préétablis.* » (Enquêté, responsable DESPRIV).

Selon un autre enquêté, « *le but visé par le renforcement du processus d'évaluation est d'assainir le secteur privé de l'enseignement supérieur et de créer une saine émulation entre les établissements en vue d'améliorer la qualité de la formation.* » (Enquêté, responsable DESPRIV).

A l'analyse l'on se rend compte que tous ces discours délégitiment le processus

d'évaluation de la qualité de la formation faite par la DESPRIV. En effet, évaluer la qualité de la formation sans règles du jeu (Reynaud, 1997) conséquentes fondées sur des critères objectivement acceptables tend à décrédibiliser cette structure dont le champ d'action peut être contestable. C'est à juste titre que les résultats des classements de mérite initiés par le MESRS ne rencontrent pas l'assentiment de nombre d'acteurs du système notamment les promoteurs des grandes écoles privées comme le témoigne l'un d'entre eux :

« *On ne sait pas sur quoi se base le ministère pour nous classer. Ils viennent regarder simplement les choses dans nos écoles et ils s'en vont s'asseoir dans leur bureau pour dire que telle école est bonne que l'autre. En réalité il en est rien. On sait que les fondateurs des écoles qu'ils jugent meilleures les intéressent pour qu'on les classe comme telles.* » (Enquêté, Responsable d'établissement).

Ce propos corrobore l'idée de l'absence d'un référentiel d'évaluation de la qualité de la formation par le MESRS. En réalité, le guide servant de document de référence définit un certain nombre de dispositifs matériels (l'existence d'infrastructures de formation et

leurs équipements en matériels didactiques et informatiques), le recrutement du personnel enseignant qualifié à détenir par les promoteurs pour prétendre fonctionner comme une grande école privée. Partant de ce fait, l'on peut dire que l'évaluation des grandes écoles est formelle c'est-à-dire qu'elle porte sur les moyens matériels et humains qui participent à la formation des étudiants. Cette analyse de l'évaluation se confirme avec le discours d'un autre enquêté qui affirme :

«[...] dans le cadre de l'évaluation nationale qui a une visée de comparaison des écoles, un coefficient est affecté à chaque modalité de rubrique. Ce qui nous permet d'attribuer une note à chaque école à la fin du processus.» (Enquêté, responsable DESPRIV)

L'on observe que les notes attribuées aux écoles dans le cadre de cette évaluation formelle ne se fondent pas sur des normes préétablies qui fournissent des éléments d'appréciation de la qualité de la formation de ces écoles. Les coefficients définis ne donnent pas de précision sur la valeur ou l'importance des

éléments de qualité recherchée. L'enquête a révélé que de façon périodique le ministère crée un cadre de concertation réunissant des acteurs pour définir des mesures d'évaluation des écoles par un classement de mérite comme illustré ici dans ce discours :

« Il existe une commission qui siège pour définir d'un commun accord les critères de qualité. [...] aussi, à cette commission, l'affectation des coefficients se fait en tenant compte de l'importance de chaque élément de la formation. [...] tout cet ensemble est contenu dans un guide qui est révisé régulièrement en fonction des expériences de terrain.» (Enquêté, responsable DESPRIV)

III.2. De l'évaluation du dispositif de formation au classement de mérite des grandes écoles privées

Le processus d'évaluation de façon pratique de la formation et de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur privé se fait selon deux approches complémentaires. Il s'agit de l'approche par des inspections courantes et l'approche par le processus d'évaluation.

III.2.1. Le processus d'évaluation du dispositif de formation

Evaluer le dispositif de formation, c'est apprécier le fonctionnement interne réel de l'établissement de formation. En effet, dans le processus d'évaluation, la performance du programme de formation (Bournazel, 2005) demeure le résultat attendu par les évaluateurs. Elle porte fondamentalement selon Nadeau (1988) sur la gestion administrative, les ressources humaines, la pédagogie et les équipements et matériels didactiques. L'enquête montre que la DESPRIV procède par des inspections pour faire une évaluation interne des écoles comme l'atteste ici un enquêté.

«Tous les trois mois, une équipe d'inspection de notre direction passent de façon inopinée dans toutes les grandes écoles privées pour faire des contrôles. Voir par exemple, si les programmes et les progressions des cours sont bien respectés. [...] mais, j'avoue que dans la pratique, cela est difficile parce que nous ne disposons pas de la logistique pour faire la mission terrain. Toutes les fois où nous devons faire ce genre de mission ; nous utilisons soit nos véhicules personnels soit des taxis.» (Enquêté, responsable DESPRIV)

Les difficultés de la DESPRIV de procéder à l'évaluation des programmes de formation montre qu'elle ne peut pas obtenir les résultats souhaités c'est-à-dire une formation de qualité. En effet, l'écart entre la volonté affichée de cette structure et la mise en œuvre des actions d'évaluation est assez considérable pour atteindre les objectifs de la qualité de la formation dans ces écoles.

Toutefois, lorsque les inspections sont rendues possibles, l'évaluation porte sur les équipements et matériels didactiques ainsi signifié par un enquêté.

«Avant de faire les contrôles au niveau des établissements, nous avons connaissance à l'avance des exigences en équipements, en matériels pour chaque filière. Notre travail consiste donc à vérifier si le matériel nécessaire est disponible, fonctionnel et en quantité suffisante pour assurer une formation de qualité. [...] quand je prends par exemple le cas de la salle informatique, on vérifie l'effectivité des machines. On les allume pour voir si elles fonctionnent et disposent des logiciels nécessaires pour les différentes filières.» (Enquêté, responsable DESPRIV)

En ce qui concerne le dispositif pédagogique, le contrôle vise à s'assurer le bon déroulement de

la formation par l'administration. Loin de porter sur une observation directe, le travail de contrôle effectif des enseignements théoriques et pratiques se fait à partir de documents existants. Aussi, le contrôle du niveau des enseignants se fait par l'exigence auprès des directeurs des études de l'autorisation d'enseigner délivrée par la direction de suivi à chaque enseignant.

«La gestion pédagogique au niveau de chaque établissement relève de la responsabilité du directeur des études. Lorsque nous arrivons sur cet aspect, nous contrôlons les cahiers de texte, les registres de notes et d'appel. Nous vérifions s'il vise régulièrement les cahiers. Cela nous permet d'avoir une lisibilité dans le suivi de la progression de la formation et du travail des enseignants.» (Enquêté, responsable DESPRIV)

Contrairement au précédent, un autre enquêté, déclare au sujet du dispositif pédagogique qu'il «[...] ne consiste pas à suivre les prestations des enseignants au moment des cours comme cela se fait par les inspecteurs pédagogiques au niveau du primaire. [...] nous nous contentons de voir s'ils ont le niveau et la qualification pour enseigner la matière d'autant

plus qu'ils ne sont issus d'un établissement qui forme au métier d'enseignement.» (Enquêté, responsable DESPRIV)

Lorsque des dysfonctionnements sont observés à la suite des inspections, des recommandations sont faites à l'administration pour améliorer le programme de formation comme l'indique un enquêté à travers ce propos :

« Le travail d'inspection routinière que nous faisons ne vise pas à sanctionner. Notre rôle est de suivre, encadrer et de donner des conseils pour améliorer la qualité de la formation. Lorsque nous finissons de passer en revue tous les aspects à inspecter, nous organisons une séance de travail avec l'administration pour lui signifier les anomalies constatées qui doivent faire l'objet d'amélioration. [...] En un mot, on aide les établissements dans ce processus pour être conforme aux exigences de qualité recherchée.» (Enquêté, responsable DESPRIV)

III.2.2. Processus d'évaluation périodique des établissements privés

L'évaluation périodique est une initiative émanant du gouvernement. Elle vise à distinguer les établissements qui offrent une meilleure qualité de

formation en Côte d'Ivoire tous les deux ans. Contrairement aux évaluations antérieures, celle-ci est faite par une commission constituée d'experts de compétences diverses (en éducation, entrepreneurs, formateurs, etc.). Celle-ci au regard de l'objectif de qualité recherchée, définit les règles de compétition qui généralement portent sur les conditions sociales et matérielles du fonctionnement des grandes écoles. Ainsi, l'évaluation consiste ici à vérifier la conformité de toutes les composantes du système de formation à savoir le cadre social, les ressources humaines, les équipements et matériels de travail, etc.

«Les informations collectées dans le cadre des évaluations portent sur l'environnement, les infrastructures, les équipements, le dispositif pédagogique, les rendements interne et externe, les obligations diverses telles que la rémunération, les charges sociales et fiscales. En effet, lors de l'évaluation, nous observons ces choses-là sans faire de commentaires. Par exemple prenons un point d'observation comme le rendement externe. Si un établissement dit avoir réalisé un résultat de 100 étudiants admis au BTS et que 50 d'entre

eux ont pu s'insérer dans des entreprises, nous vérifions auprès des structures d'embauche la véracité des informations recueillies. Et, ainsi de suite pour tous les aspects à évaluer. A la fin de l'évaluation, une commission se réunit pour statuer sur les notes attribuées. (Enquêté, responsable DESPRIV)

D'emblée, l'observation comme méthode d'évaluation peut paraître inefficace car elle n'offre pas la possibilité de faire une appréciation approfondie des éléments du système de formation. En effet, le fait que l'administration de l'établissement soit prévenue d'avance ne garantit pas la fiabilité de l'outil d'évaluation qu'est l'observation dans la mesure où, elle peut prendre des dispositions pour masquer la réalité eu égard à l'enjeu de la compétition. Aussi, l'attribution de notes par l'appréciation des éléments met en évidence la subjectivité de l'évaluateur surtout dans un contexte marqué par la récurrence de captation d'un capital social de la part des promoteurs d'école.

« Le cumul de toutes les notes des différentes rubriques est effectué à la fin du processus pour faire une moyenne. Et c'est cette moyenne qui nous sert à

faire le classement de mérite des établissements privés.» (Enquêté, responsable DESPRIV)

Au terme des inspections, un rapport est adressé à tous les établissements visités pour leur permettre de corriger les dysfonctionnements observés. Toutefois, le non respect des recommandations du rapport expose les contrevenants à des sanctions disciplinaires comme fait remarquer un responsable de la DESPRIV.

34 *«Après les inspections, on adresse à tous les établissements inspectés, un rapport indiquant les points de dysfonctionnement. Ensuite, un délai leur est accordé pour corriger les défaillances constatées. Si rien n'est fait aux prochains contrôles pour améliorer les choses, des sanctions sont prises à l'encontre des contrevenants»* (Enquêté, responsable DESPRIV)

Au total, l'analyse des mécanismes d'évaluation institutionnelle a montré de nombreuses difficultés liées à la qualité de la formation dans les grandes écoles privées. Ce qui impacte la qualité de la formation.

III.3. Les implications formatives de l'évaluation institutionnelle de la qualité

Les implications de l'évaluation institutionnelle de la formation sont appréciées à travers les points de vue des différents enquêtés. Sur la question, les avis restent partagés entre les différentes catégories d'acteurs.

Pour les évaluateurs, les mécanismes d'évaluation à travers les inspections régulières et l'évaluation périodique des établissements privés de l'enseignement supérieur à des répercussions sur le système de formation et d'apprentissage dans les grandes écoles privées. Ainsi, les effets sont perceptibles à plusieurs niveaux. Au niveau du ministère de tutelle, les contrôles permettent d'améliorer les directives de formation imposées aux établissements et d'assainir l'environnement de l'enseignement supérieur privé.

«Pendant les contrôles, quand nous observons des difficultés rencontrées par les établissements, nous les analysons. Des améliorations sont apportées au niveau des directives de formation pour les rendre évolutives et plus praticables sur le terrain.» (Enquêté, responsable DESPRIV)

«[...] les contrôles nous ont permis de déceler les brebis galeuses dans l'enseignement supérieur. Les établissements qui se créent de façon illégale et ceux qui ne respectent pas les normes de fonctionnement et qui n'ont pas de bons résultats sont contraints de fermer.» (Enquêté, responsable DESPRIV)

Au niveau des établissements, l'on note une amélioration de l'environnement de formation, car des efforts sont faits par les promoteurs des grandes écoles pour se conformer «aux normes» de qualité «voulue» par le MESRS.

«Les contrôles ont un impact positif quand même. Les promoteurs font des efforts pour investir dans leurs établissements. Quand je dis investir, je parle des efforts pour s'équiper, de payer régulièrement le personnel enseignant et administratif et d'être en règle vis à vis de l'Etat (impôts).» (Enquêté, responsable DESPRIV)

Dans le même sens, un autre enquêté poursuit:

«De plus en plus, on note que les directeurs des études font l'effort de recruter des enseignants qui disposent d'une autorisation d'enseigner comme nous le souhaitons. [...] quand des efforts sont faits à tous les niveaux

pour se conformer aux critères de qualité institutionnalisés, cela permet de relever le niveau de la formation des étudiants.» (Enquêté, responsable DESPRIV)

Par ailleurs, même si des efforts sont constatés çà et là, les promoteurs de ces écoles souhaitent le respect des engagements de l'Etat pour le règlement des dettes liées aux subventions. Ce qui pourrait contribuer à améliorer davantage la qualité de la formation car comme ils le disent :

«Dans le contexte actuel des choses où la compétitivité est rude entre les grandes écoles privées, nous avons besoin de faire des efforts malgré nos maigres moyens pour maintenir un niveau raisonnable de qualité au niveau de la formation au risque de disparaître.» (Enquêtés, Responsables d'établissement)

Un autre renchérit pour dire que :

«[...] chaque année, l'Etat nous affecte des centaines d'étudiants à former ; et dans la plupart des cas, les subventions qui doivent être payées pour couvrir les charges liées à leur formation sont versées deux ou trois années après. [...] on ne pourra assurer la qualité de la formation des diplômés que si l'Etat paye

régulièrement les subventions qu'il doit. [...] la qualité a un coût donc nécessite des moyens. » (Enquêté, responsable d'établissement)

Cet avis n'est pas partagé par des structures de promotion à l'emploi qui estiment que la qualité de la formation dans les grandes écoles n'est pas optimale au regard des prestations des primo-employés prestation en entreprise.

«*Le MESRS fait des contrôles importants en vue d'améliorer la qualité de la formation dans les grandes écoles. Cependant, beaucoup reste encore à faire [...] la finalité de toutes ces actions est de pouvoir produire des diplômés compétents. Le problème qui se pose est que la majorité des titulaires de BTS que nous recevons présentent beaucoup de lacunes et ont besoin d'accompagnement pour être compétitifs sur le marché d'emploi.* » (Enquêté, responsable de service de recrutement)

36

DISCUSSION-CONCLUSION

Les résultats obtenus dans le cadre de cette étude sont en rapport avec les préoccupations soulevées dans l'introduction. Ils mettent en évidence les points concernant: (i) l'existence de référentiel de qualité de formation (ii) la mise en œuvre

de mécanismes d'évaluation institutionnelle de la qualité de la formation et (iii) les implications du contrôle-évaluation au niveau de la qualité de la formation.

D'une manière générale, il est important de noter que les mécanismes d'évaluation institutionnelle des grandes écoles répondent à la nécessité de garantir de façon durable la qualité de la formation professionnelle eu égard au « clientélisme » qui s'y développe. L'atteinte d'un tel objectif relève de la responsabilité des pouvoirs publics d'établir des règles claires pour une évaluation optimale de ces établissements capable de garantir aux apprenants une formation de qualité pour l'intérêt général (Garcia, 2006).

Même si les critères de l'évaluation institutionnelle de la qualité de la formation au plan national ne se fondent pas sur des standards internationaux, toutefois, ils présentent l'avantage de contribuer dans la limite des moyens du MESRS à améliorer la qualité de la formation notamment au niveau de l'environnement social, des équipements, des matériels didactiques, du dispositif pédagogique, etc. Cela confirme l'approche qualité selon Koch et Reuling (1998).

Aussi, l'analyse de l'évaluation du dispositif de formation a montré qu'il existe un écart entre le fonctionnement supposé réel de certains établissements et les critères de qualité telle que «*voulue*» par le MESRS. Les anomalies observées, font ensuite objets de mesures correctives visant à améliorer la qualité de la formation.

De même, s'agissant des évaluations périodiques, les inspections qui sont faites visent à amener les établissements à améliorer leurs offres de formation par le respect des engagements conformément aux «*normes*» définies dans le «*Guide pour l'évaluation pour les établissements privés d'enseignement supérieur*» du MESRS. Toutefois, pour les promoteurs des grandes écoles, l'atteinte de résultats satisfaisants liés à la qualité de la formation suppose la mise à disposition des ressources financières (paiements des subventions) en vue de maximiser les investissements en éducation-formation.

En somme, les résultats obtenus du processus de l'évaluation institutionnelle des grandes écoles sont diversement interprétés selon les positions des différents acteurs. Pour

certains comme le MESRS, l'évaluation telle qu'elle se présente sous toutes ses formes a permis d'optimiser la qualité de la formation en Côte d'Ivoire au regard des résultats ascendants dans de nombreuses filières aux examens de BTS. Mieux, le classement de mérite initié par le gouvernement est un indicateur pour les étudiants et parents d'élèves de s'orienter vers les meilleures écoles de formation. Du point de vue des promoteurs des grandes écoles, l'évaluation institutionnelle effectuée par la DESPRIV comporte de nombreuses imperfections notamment en ce qui concerne les critères d'évaluation qui relèvent de l'arbitraire. Ainsi, soutiennent-ils que la qualité de la formation ne résulte pas de la ferme volonté de l'Etat de les évaluer par des mécanismes d'inspection, de contrôle ou par un classement de mérite mais au contraire de les accompagner par des mesures incitatives de recyclage des formateurs, de règlement régulier des sommes dues aux subventions, etc.

De leur côté, les structures de promotion à l'emploi ne perçoivent pas l'efficacité de l'évaluation de la qualité de la formation au regard du faible niveau d'employabilité des

diplômés qui sortent dans les grandes écoles. Il en est de même des procédures d'évaluation définies par le MESRS qui paraissent à leurs yeux comme inadaptées au contexte actuel d'émergence de standards internationaux (par exemple le modèle ISO de certification) à partir duquel tout produit, toute organisation ou tout système s'évalue. Au demeurant, la responsabilité de l'Etat n'occulte pas celle des autres parties prenantes à la formation. La dynamique du processus d'évaluation intentionnelle se veut une démarche en perpétuel renouvellement pour parvenir à une formation de qualité.

38

BIBLIOGRAPHIE

- Bardin, L. (2007).** L'analyse de contenu, Coll. *Quadrige, dernière édition, PUF.*
- Bouchard C. et Plante J. (2002).** La qualité : mieux la définir pour mieux la mesurer. Cahiers du Service de Pédagogie expérimentale. Université de Liège. 11-12/2002 PP.236-219.
- Bournazel, A. (2005).** La formation professionnelle. *SEFI, collection «Les classiques.*
- Crosby, P. B. (1979).** Quality is free: the art of making quality certain, McGraw-Hill, New York.
- Delvosalle, C. (2004).** Les outils de la qualité. MWQ, Charleroi.
- Flament, P. (2007).** L'évaluation de la qualité: un exercice de saisie d'opportunités de progrès pour les établissements d'enseignement supérieur. *Les démarches qualité dans l'enseignement supérieur en Europe, Paris: Harmattan, 75-122.*
- Garcia, S. (2006).** La construction d'un espace européen de l'enseignement supérieur.
- Gerard, F. M. (2003).** L'évaluation de l'efficacité d'une formation, *Gestion 2000, Vol. 20, n°3, 13-33.*
- Giordano, J. L. (2006).** L'approche qualité perçue. Ed. d'Organisation.
- Koch, R., & Reuling, J. (1998).** Régulation de la qualité de la formation professionnelle par les pouvoirs publics en Allemagne, en France et en Angleterre. *Formation professionnelle, (15), 7-13.*
- Nadeau, M. A. (1988).** L'évaluation de programme: théorie et pratique. Presses Université Laval.
- Perrenoud, Ph. (1998).** La qualité d'une formation professionnelle se joue d'abord dans sa conception in *Pédagogie collégiale (Québec), n° 3, mai 1998, vol.11, n° 4, pp. 16-22*
- Plante, J. (1994).** Évaluation de programme (français, anglais, espagnol). Québec : Presse de l'Université Laval.
- Reynaud, J-D. (1997).** Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale, *Revue française de sociologie, Vol. 31 no 31-4, pp. 660-654.*
- UNESCO (1998).** Rapport mondial sur l'éducation : les enseignants et l'enseignement dans un monde en mutation. Éditions UNESCO.